

ANNEXE 51-102A3
DÉCLARATION DE CHANGEMENT IMPORTANT

Rubrique 1 Dénomination et adresse de la société

Exploration Goldflare inc.
109 Ch des Colibris
Piedmont (Québec)
J0R 1K0

Rubrique 2 Date du changement important

19 juillet 2024

Rubrique 3 Communiqué

19 et 24 juillet 2024

Rubrique 4 Résumé du changement important

Placements privés totalisant 182 000 \$.

Rubrique 5 Description circonstanciée du changement important

Le 19 juillet 2024, Exploration Goldflare inc. a procédé à la clôture des deux placements privés suivants :

1) Placement privé par actions ordinaires de 70 000 \$ offert à des investisseurs admissibles à un prix de 0,015 \$ l'unité (1 unité = une (1) action ordinaire au prix de 0,015 \$ + un (1) bon de souscription permettant au détenteur d'acquérir une action ordinaire au prix de 0,05 \$ par action, pour une période de 36 mois suivant la clôture du Placement). L'émission totalise 4 666 668 actions ordinaires. Aucun frais d'honoraire d'intermédiaire n'a été engagé, et trois initiés ont participé à ce placement privé :

i. Michel Desjardins, PDG : souscription à 666 667 actions pour la somme de 10 000\$

ii. La société 9400-4579 Québec inc, dont un des principaux actionnaires est Ghislain Morin, administrateur : souscription à 666 667 actions pour la somme de 10 000\$

iii. 2867-3820 Québec inc., dont le seul actionnaire est Pierre Alexandre, administrateur : souscription à 666 667 actions pour la somme de 10 000\$

2) Placement privé par actions accréditatives de 112 000 \$ offert à des investisseurs admissibles à un prix de 0,02 \$ l'unité (1 unité = une (1) action accréditative au prix de 0,02\$ + un (1) bon de souscription permettant au détenteur d'acquérir une action ordinaire au prix de 0,05\$ par action, pour une période de 12 mois suivant la clôture du Placement). L'émission totalise 5 600 000 actions accréditatives. Des frais d'honoraires d'intermédiaire de 2 820\$ ont été engagés pour le financement, et deux initiés ont participé au Placement :

i. Michel Desjardins, PDG : souscription à 500 000 actions pour la somme de 10 000\$

ii. Pierre Alexandre, administrateur : souscription à 500 000 actions pour la somme de 10 000\$

Tous les titres émis dans le cadre de ces placements privés sont assujettis à une période de conservation de quatre (4) mois et un (1) jour, et sont conditionnels à l'approbation finale de la Bourse de croissance TSX.

Le produit des placements en actions accréditatives sera utilisé pour financer des « frais d'exploration au Canada » (« FEC ») (au sens de la Loi de l'impôt sur le revenu du Canada) sur des claims miniers de la Société situés au Québec. La Société acceptera de renoncer à ces frais d'exploration au Canada en faveur des investisseurs participant au Placement, avec une date effective d'au plus tard le 31 décembre 2024. Le produit des placements en actions ordinaires sera utilisé pour financer les opérations courantes de l'entreprise et ses besoins en fonds de roulement.

Considérant qu'il s'agit d'une opération entre apparentés au sens de la Politique 5.9 de la Bourse de croissance TSX et du Règlement 61-101 sur la protection des porteurs minoritaires lors d'opérations spéciales (« Règlement 61-101 »), la Société entend se prévaloir de la dispense d'évaluation formelle et des exigences d'approbation car ni la juste valeur marchande des titres émis aux initiés, ni la contrepartie versée par ces initiés, ne dépasse 25 % de la capitalisation boursière de la Société.

La participation des initiés dans ces financements n'a engendré aucun changement important sur l'emprise des actions détenues par ces initiés selon la direction. Aucun membre du conseil d'administration ni du comité d'audit de la Société n'a émis de réserve ou d'objection dans la souscription éventuelle à des unités dans l'un ou l'autre des financements par les initiés lors de l'adoption de la résolution pertinente le 27 juin 2024. Enfin, le dépôt de la déclaration de changement important par la Société a été effectué moins de 21 jours précédant la clôture de l'opération pour plusieurs raisons :

- Lors de l'approbation de la résolution autorisant les financements le 27 juin 2024, la durée initiale prévue de la période de souscription n'était que de 16 jours (le 10 juillet, un courtier représentant plusieurs souscripteurs a demandé une extension au 19 juillet qui a été accordée), rendant impossible la soumission de la déclaration de changement important dans un délai de 21 jours minimum de la clôture de l'opération;

- La participation des initiés aux financements et des unités souscrites a été décidée plusieurs jours après l'approbation/l'ouverture (et l'annonce) des financements le 27 juin 2024, et ce principalement car les initiés ont pris leur décision de participation en fonction des souscriptions alors en vigueur par rapport aux objectifs minimaux de fonds devant être récoltés qui avaient été fixés par la direction.

- Nonobstant les deux points précédents, il aurait été impossible de répondre à tous les critères de divulgation d'une déclaration de changement important dans un minimum de 21 jours précédant la clôture des financements; notamment au niveau des totaux de souscriptions (en \$ et en unités), des honoraires d'intermédiaires, et simplement de par la nature des mécaniques naturelles du financement dans le secteur de l'exploration minière qui engendre couramment une imprévisibilité de la date de clôture de l'opération.

Rubrique 6 Application du paragraphe 2 de l'article 7.1 du Règlement 51-102 - Confidentialité de la déclaration de changement important

Non applicable

Rubrique 7 Information omise

Aucune.

Rubrique 8 Membre de la haute direction

Michel Desjardins, Président-Directeur général

Rubrique 9 Date de la déclaration

22 juillet 2024